Nations Unies S/2011/520

Conseil de sécurité

Distr. générale
22 août 2011
Français
Original : anglais

Lettres identiques datées du 17 août 2011, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous écris une fois encore pour appeler votre attention sur les tirs de roquette et d'obus de mortier sur Israël depuis Gaza qui s'intensifient.

Depuis ma dernière lettre datée du 9 août 2011 (voir S/2011/504), une roquette et six obus de mortier ont été tirés sur le sud d'Israël. Le 15 août 2011, une roquette lancée de Gaza a explosé à la périphérie de Beercheva – la principale ville du sud d'Israël, qui compte près de 200 000 habitants. Ce n'est que par chance que ces attaques les plus récentes n'ont pas entraîné de pertes civiles. Les roquettes continuant de pleuvoir sur nos grandes villes, Israël ne peut pas et ne veut pas dépendre de sa bonne étoile pour défendre ses citoyens. Israël a exercé et continuera d'exercer son droit de légitime défense, selon que de besoin, et prendra toutes les mesures nécessaires pour protéger ses citoyens.

Israël tient l'organisation terroriste Hamas entièrement responsable de toutes les attaques menées depuis Gaza, région qui reste de facto sous son contrôle. Jusqu'à présent, l'unité palestinienne reste théorique. En réalité, les roquettes palestiniennes continuent de viser des jardins d'enfants, des maisons et des hôpitaux en Israël.

Les attaques de la semaine passée s'inscrivent dans l'escalade troublante de ces actes de terrorisme qui ciblent délibérément les civils israéliens et modifient la trame de leur vie quotidienne. Au cours du mois écoulé seulement, 29 roquettes et obus de mortier ont été tirés sur des collectivités israéliennes. Des cours d'école aux cours de maison, tous les endroits situés dans le sud d'Israël sont sous la menace constante d'une attaque. De fait, toute une génération d'enfants est élevée dans la crainte que les tirs de roquette de Gaza ne cessent jamais, alors qu'Israël s'en est retiré complètement en 2005.

Alors que le monde entier parle d'une soi-disant crise humanitaire à Gaza, Hamas introduit en contrebande des berlines Mercedes-Benz et des vêtements de couturier dans la zone. Toutefois, ce ne sont pas que des articles de luxe qui sont ainsi introduits en contrebande dans la bande de Gaza, mais aussi des missiles de première qualité. La contrebande d'armes nourrit la violence qui continue de s'étendre depuis Gaza. Prévenir cette activité illégale fait partie intégrante de l'objectif de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité mais ne retient guère l'attention de la communauté internationale.

11-47850 (F) 230811 230811

Les tirs de roquette depuis Gaza constituent une violation flagrante du droit international et doivent faire l'objet d'une réponse des plus sérieuses. Israël attend du Conseil de sécurité, du Secrétaire général et de la communauté internationale qu'ils condamnent toutes ces attaques immédiatement et sans ambiguïté. Le peuple d'Israël, comme tout autre peuple, mérite de voir ces actes de terreur condamnés très clairement. Il n'est pas possible de rester muet.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Ron **Prosor**